

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze juillet à dix-neuf heures trente, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Romain BARTHET-BARATEIG, Maire. Conformément à la loi, la séance a été publique.

Présents : 13 : Romain BARTHET-BARATEIG, Thibault CLAYRAC, Romain BILLOT (Pouvoir de Bruno RAPIN), Romain PERROCHEAU, Jérémy VAROQUI, Marianne MILHAU, Jacques GARNIEL, Christian GIRAUD, Marie-Agnès DA ROS, Jefferson DARRACQ, Jérémy GUILLOT, Sébastien LOUBERE, Christian NOUI.

Absent excusé : 1 : Bruno RAPIN ayant donné procuration à Romain BILLOT

Absente non excusée : 1 : Elisa GIRAUDEAU

Date de la Convocation : 5 juillet 2022

Secrétaire de Séance : Jérémy VAROQUI

Quorum : Atteint (minimum 8)

Monsieur le Maire ouvre la séance, demande à l'assemblée d'élire un secrétaire de séance. Vu la candidature de monsieur Jérémy VAROQUI, le Conseil Municipal l'élit, à l'unanimité des membres présents, comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire s'informe si tout le monde a bien reçu le procès-verbal pour lecture et demande l'approbation du document de la précédente réunion, les Conseillers Municipaux approuvent le Procès-verbal.

ORDRE DU JOUR

- 1) *Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23/05/2022.*
- 2) *Décision modificative n°2 du budget eau et assainissement : redevance pollution collecte domestique.*
- 3) *Décision modificative n°4 du BP communal : augmentation des coûts des matériaux Travaux Investissement Salle des fêtes.*
- 4) *Décision modificative n°5 du BP communal : achat de la tronçonneuse.*
- 5) *Questions diverses.*

1°) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 mai 2022

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des questions ou modifications à apporter concernant le procès-verbal du dernier conseil municipal.

Les membres du conseil municipal approuvent le compte rendu.

2°) Décision modificative n°2 du budget eau et assainissement : redevance pollution collecte domestique

Monsieur le Maire indique que les factures des redevances pollution collecte domestique 2021 et 2022 sont de 10500€ donc inclure sur la ligne budgétaire 701249 un montant de 10500€.
La DM sert à provisionner la facture 2022 et à payer la facture de 2021.

Monsieur Jérémy GUILLOT demande si la facture est consultable, puisqu'elle motive ce changement de ligne budgétaire.

Monsieur le Maire indique que la facture est disponible en mairie, que la DM ne sert pas à valider la facture mais à provisionner la somme sur le chapitre correspondant.

La secrétaire de mairie apporte la facture, qui est lue au conseil par Monsieur le Maire.
Monsieur Jérémy GUILLOT et Monsieur Jefferson DARRACQ demandent à pouvoir consulter les documents correspondant aux mouvements comptables avant les futurs conseils municipaux.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

DELIBERATION 2022-07-01

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14 (13 +1 pouvoir)

VOTE : **Pour** : 9 (8 + 1 pouvoir) ; **Contre** : 0 ; **Abstentions** : 5 : Marie-Agnès DA ROS, Jefferson DARRACQ, Jérémy GUILLOT, Sébastien LOUBERE, Christian NOUI

3°) Décision modificative n°4 du BP communal : augmentation des coûts des matériaux Travaux Investissement Salle des fêtes

Monsieur le Maire indique que cette décision modificative permettra d'effectuer un virement de crédit sur la ligne budgétaire 61521 d'un montant de 500€ au vu de l'augmentation des coûts de matériaux pour les travaux de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

DELIBERATION 2022-07-02

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14 (13 +1 pouvoir)

VOTE : **Pour** : 13 (12 + 1 pouvoir) ; **Contre** : 0 ; **Abstention** : 1 : Jefferson DARRACQ

4) Décision modificative n°5 du BP communal : achat de la tronçonneuse

Monsieur le Maire indique que cette décision permettra d'effectuer un virement de crédit sur la ligne budgétaire 2315 d'un montant de 1000 € pour l'achat de la tronçonneuse afin de remplacer l'ancienne, non réparable.

Monsieur le Maire indique que ce montant est basé sur des devis déjà reçus par la mairie et propose aux élus de demander d'autres devis. Monsieur Jacques GARNIEL et Monsieur Christian NOUI se portent volontaires pour apporter des devis supplémentaires pour l'achat de la tronçonneuse.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

DELIBERATION 2022-07-03

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14 (13 + 1 pouvoir)

*VOTE : **Pour** : 14 (13 + 1 pouvoir) ; **Contre** : 0 ; **Abstention** : 0*

5) Questions diverses :

Monsieur le Maire indique qu'une concertation publique s'est déroulée le 6 juillet, organisée par la Communauté des Communes du Créonnais sur la révision allégée du PLUI relative au futur projet de l'entreprise CELENE. A cette concertation, étaient présents : le Président de la CCC, la DGS de la CCC, la responsable urbanisme de la CCC, la maîtrise d'œuvre INGEVIN, CELENE, le Maire de HAUX, les élus de HAUX et les administrés.

A la fin de cette concertation, CELENE s'est engagée à organiser une réunion publique sur site pour les questions qui persistent. Cette réunion sera sur inscription donc Monsieur le Maire annonce que si des habitants souhaitent participer à cette réunion, il faut que les habitants s'inscrivent directement auprès de l'entreprise CELENE.

Monsieur le Maire indique aux élus qu'il serait de bon sens d'aider à ranger et nettoyer les salles à la fin des réunions surtout quand les élus participent aux réunions et profitent des pots de fin de réunions.

Monsieur le Maire laisse la parole aux adjoints.

Monsieur Thibault CLAYRAC indique son premier sujet : la rétrocession de deux zones :

- les Tuileries où une convention indique que la mairie s'engage à reprendre les zones en 1970.

- Chanteloup où la rétrocession est demandée par les habitants depuis environ 5 ans.

Monsieur Thibault CLAYRAC fait un appel aux élus pour l'aider dans ces deux dossiers de rétrocession.

Le second sujet est l'amélioration de la communication : Monsieur Thibault CLAYRAC indique qu'il faut que tous les élus réfléchissent ensemble, il propose des réunions de quartiers, réunions publiques, réunions de proximités... il veut que les gens soient considérés et demande à réfléchir sur les moyens de mieux communiquer.

Concernant l'eau et l'assainissement, il s'agit d'un sujet qui doit être évoqué en réunion.

Monsieur Thibault CLAYRAC indique qu'il a vu Monsieur Jefferson DARRACQ et Monsieur Jérémy GUILLOT sur le sujet de l'eau et que ce sujet mérite d'être approfondi.

Monsieur Jérémy GUILLOT indique qu'il a vu Monsieur Thibault CLAYRAC sur le sujet de

l'eau avec Monsieur Jefferson DARRACQ et a pu obtenir toutes les informations qu'ils ont demandées.

Monsieur Christian NOUI demande si la mairie a cessé la régie.

Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas prévu d'arrêter la régie, et Monsieur Thibault CLAYRAC explique qu'aucune décision n'est prise sur le choix de rester en régie ou de passer en syndicat : le sujet doit être approfondi.

Monsieur le Maire indique que le 8 juillet, le département a accordé la somme de 7500 € au titre de la subvention demandée par la commune pour la réalisation du diagnostic de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur Romain BILLOT informe que nous avons un avis consultatif pour l'assainissement individuel et que deux administrés se sont déjà mis aux normes et nous les remercions pour leur démarche de mise aux normes. En ce qui concerne un habitant de Courcouyac, cela fait plusieurs années qu'il ne souhaite pas se mettre aux normes c'est pourquoi la police de l'eau est venue constater la pollution sur place.

Concernant le château d'eau, la société ADVICE, qui est la maîtrise d'œuvre, nous a établi un devis pour sa réhabilitation. Cela comprendrait la reprise du génie civil dégradé (intérieur et extérieur) ainsi que la peinture extérieure.

Concernant les TNI, une commission est prévue pendant l'été et nous espérons les recevoir fin octobre 2022.

Concernant les travaux :

- L'église : n'ayant pas eu de subventions cette année, nous allons renouveler la demande afin de continuer les travaux sur l'exercice prochain.

- L'acoustique de la salle des fêtes : les travaux sont terminés, cela réduit d'environ 50 % la résonance de la salle, les menuiseries sont également posées. Les rideaux sont prévus début septembre.

- Le city stade : Monsieur le Maire indique que plusieurs rendez-vous ont eu lieu avec la société AGORESPACE, le dernier s'est tenu ce jour à 17 h.

Les propositions concernant la piste ne conviennent pas à la mairie, AGORESPACE doit faire des propositions afin de finaliser le projet. Concernant l'aire de jeu, l'espace doit être repris pour parfaire le terrassement, reprendre l'ensemble des finitions et installer les clôtures.

Madame Marie-Agnès DA ROS demande où en est le problème de sous-tension électrique au Giron, notamment pour la famille « PETIT ».

Monsieur Romain BILLOT lui répond que « la discussion a eu lieu la semaine dernière en sa présence et qu'elle était d'accord avec les solutions proposées », à ce jour des devis sont faits par rapport à la sous tension de la zone et qu'il espère avancer avant la fin de l'été.

Monsieur Romain BILLOT demande à Madame Marie-Agnès DA ROS si elle veut se charger du dossier.

Ne recevant pas de réponse sa part, Monsieur Romain BILLOT indique que Monsieur le Maire et lui-même ont reçu la famille et ils sont conscients que la situation avance mais assurément jamais assez vite et à juste titre.

Concernant les projets :

- La téléphonie : Monsieur Romain BILLOT indique avoir avancé avec Monsieur JérémY VAROQUI sur le sujet : des devis ont été réalisés par AES, Orange, Live Télécom, les devis sont disponibles en mairie. Monsieur Romain BILLOT demande si des élus veulent faire d'autres devis et lui fournir en mail et la mairie en copie.

Monsieur le Maire précise que sans nouveau devis avant le 1^{er} août, il signera le contrat avec AES.

- Le mobilier de la salle du conseil : quatre devis ont été réalisés, celui retenu est celui de SEDI pour 5393.54 € TTC.

- Le ménage de l'école : Madame Martine RICHARD partant à la retraite, l'ESAT de Lorient fera le ménage de l'école dès la rentrée.

-Le nettoyeur haute pression de la mairie : il est en panne et non réparable, Monsieur Romain BILLOT énonce qu'il souhaite faire l'acquisition d'un nouveau avec un budget moyen de 400€.

- La tronçonneuse : deux devis ont été réalisés, si un élu souhaite faire des devis et lui envoyer par mail, le choix sera fait pendant l'été.

- L'école : le directeur de l'école souhaite cinq étagères pour l'école.

Monsieur Romain BILLOT demande si des élus sont motivés pour l'aider avec Monsieur Jacques GARNIEL sur le sujet des placettes de Courcouyac et du Monument aux morts pour le prochain budget.

Monsieur Romain PERROCHEAU informe avoir acheté sur le budget du CCAS des vaporisateurs pour les personnes isolées et âgées, les livraisons seront faites dans la semaine.

Concernant le 13 juillet, il y aura un concert avec foodtruck.

Une nouvelle association va se créer : « Théâtre en herbe » qui réunira les enfants hauxois pour des cours de théâtre avec Madame Géraldine MEDEVILLE les mercredis matin.

Monsieur JérémY VAROQUI indique que du point à temps est en cours à Gréteau, les Tuileries, le Juge par la société CMR.

Monsieur Sébastien LOUBERE indique que l'arrêté aux tuileries n'est pas mis.

Monsieur Jérémie VAROQUI va prévenir la société pour que l'arrêté soit en place et indique qu'il faut que les remarques soient faites immédiatement et non 2 jours après pour régler directement les problématiques.

L'enrochement du Moustous sera fait semaine prochaine.

Concernant le PAVE, la réunion avec trois administrés et des élus a été réalisée. L'étude de sécurisation va se faire avec tous les élus pour indiquer l'avancée du projet qui est le fil rouge du mandat.

Monsieur Jérémie VAROQUI informe qu'il souhaite organiser une réunion publique avant la fin de l'année pour indiquer aux administrés le projet de sécurisation.

Monsieur le Maire indique que nous sommes en attente de subventions importantes à percevoir pour pouvoir avancer sur ce projet.

Monsieur Jérémie VAROQUI indique que la prochaine réunion de la Communauté de Communes du Créonnais (CCC) sera à la SAUVE-MAJEURE le 26 juillet à 19h30.

Monsieur Jérémie VAROQUI informe que le projet du self est planifié pendant les vacances de la Toussaint.

Concernant le point finance, Monsieur Jérémie VAROQUI indique qu'au 11 juillet nous sommes à 34.14 % de dépense de fonctionnement, 57.31 % de recette de fonctionnement, 24.07 % de dépense d'investissement et 24.61 % de recette d'investissement. Ces chiffres sont bons et le budget suit son cours dans de bonnes conditions.

Monsieur le Maire reprend la parole et souhaite la bienvenue à Élodie, nouvelle secrétaire arrivée il y a un mois environ.

Monsieur le Maire demande aux élus si d'autres sujets sont à aborder.

Monsieur Jérémie GUILLOT remercie d'avoir été reçu par Monsieur Thibault CLAYRAC pour le sujet de l'eau mais il souhaite une méthode pour travailler ensemble.

Monsieur le Maire indique que la demande de rendez-vous est en présence d'un adjoint pour les projets (les deux demandes faites par Monsieur Jérémie GUILLOT ont été le dossier du COL et le projet du litige de l'eau) qui ont besoin d'un adjoint car il y a des données confidentielles qui ne doivent pas sortir de la mairie.

Monsieur Jefferson DARRACQ demande s'il y a une loi pour qu'un adjoint soit présent lors des rendez-vous.

Monsieur Thibault CLAYRAC indique qu'il va rédiger une note pour mettre une méthode en place.

Monsieur Sébastien LOUBERE souhaite que les secrétaires répondent au téléphone tous les jours ouvrés et sur les horaires de bureau, même en dehors des horaires d'ouverture du secrétariat au public.

Monsieur le Maire évoque que cela n'est pas possible car des dossiers nécessitent de la

concentration et doivent être traités avec sérieux, dans la plénitude sans avoir besoin d'être parasité. Le téléphone d'astreinte est disponible si un administré a besoin de joindre la mairie en urgence sans problème.

Monsieur Sébastien LOUBERE indique qu'il veut que la mairie soit ouverte comme auparavant vu que les secrétaires sont en nombre et disponibles maintenant.

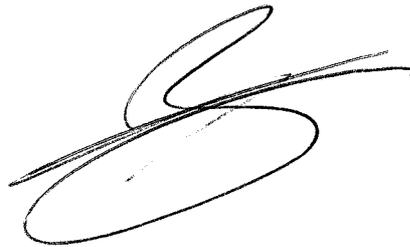
Monsieur Jérémy VAROQUI informe et assure que les horaires sont les mêmes qu'auparavant sauf le samedi qui est ouvert sur rendez-vous avec Maire ou adjoint.

Monsieur le Maire demande si d'autres sujets sont à évoquer, sans réponse, Monsieur le Maire clos le conseil municipal à 21h19.

Le Secrétaire de Séance
Jérémy VAROQUI

Handwritten signature of Jérémy Varoqui, consisting of the name 'VAROQUI' written in a stylized, cursive script.

Le Maire
Romain BARTHET-BARATEIG

Handwritten signature of Romain Barthet-Barateig, featuring a large, bold, stylized initial 'B' followed by a horizontal line and a loop.

